



Pause rémunérée ou déduite par l'employeur

Par **kalhaad**, le **21/04/2008** à **13:30**

Bonjour,

Je suis en CDD et il m'est demandé de remplir journalièrement une "feuille de présence".

Celle-ci stipule 2x15 min de pause.

Ces 30 min de pause sont déduites sur notre temps de travail.

Je travail 7h30 par jour mais suis rémunérée sur une bas de 35h.

Est-ce normal? Mon employeur est-il dans l'obligation de me rémunérer ou de me donner des récuks concernant ces 2h30 hebdomadaires?

Merci par avance et à bientôt!